



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE  
D'ARCHITECTURE  
DE TOULOUSE

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

ANTICIPER, ENTREPRENDRE,  
INNOVER, RÉALISER

## QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est un prélèvement obligatoire supporté par les entreprises en vue de financer la formation.

**Les entreprises peuvent librement affecter le versement de leur taxe aux établissements d'enseignement de leur choix.** Ce choix doit être effectué tous les ans. Les recettes issues de la taxe d'apprentissage viennent compléter le financement apporté par l'État.

## LE SEUL IMPÔT DONT VOUS POUVEZ CHOISIR LE BÉNÉFICIAIRE

C'est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire en désignant le ou les établissements d'enseignement destinataires.

L'Ensa Toulouse, établissement public d'enseignement supérieur sous tutelle du Ministère de la Culture, est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage. **Le produit de la taxe est exclusivement affecté à un usage pédagogique.**

En 2020, une centaine d'entreprises a versé sa taxe d'apprentissage à l'Ensa Toulouse. Le produit de cette taxe a notamment contribué :

- à finaliser l'aménagement de l'atelier maquette de l'établissement,
- à développer des outils de travail pour l'enseignement à distance,
- à acquérir du matériel mis en œuvre dans le cadre pédagogique.

## RÉFORME DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les modalités de la collecte de la taxe d'apprentissage ont évolué dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Elle crée une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance qui fait disparaître la fraction régionale, les notions de quotas et les catégories A et B. La répartition de cette contribution qui remplace la taxe d'apprentissage est désormais scindée en deux parts :

- Une fraction de 87% destinée au financement de l'apprentissage (anciennement part quota),
- La part barème (anciennement hors quota) est réduite à 13%, appelée « Solde de la taxe d'apprentissage ». Il est destiné à financer les formations initiales. L'entreprise peut choisir de subventionner un établissement d'enseignement supérieur, dont l'Ensa Toulouse en vertu de l'art. L6241-5 du Code du travail.

## EN 2021, SOUTENEZ LES PROJETS PÉDAGOGIQUES DE L'ENSA TOULOUSE

- Achat de matériel et matériaux à usage pédagogique mis en œuvre lors de workshops de construction,
- Organisation de voyages d'études,
- Achats d'équipements informatiques et de documentation.

## COMMENT VERSER VOTRE TAXE À L'ENSA DE TOULOUSE ?

Estimez le montant de votre taxe d'apprentissage à partir de votre masse salariale.

Remplissez le bordereau (disponible sur [www.toulouse.archi.fr](http://www.toulouse.archi.fr)) et retournez-le

- par courrier :  
Anissa Mérot  
Taxe d'apprentissage  
École nationale supérieure d'Architecture de Toulouse  
83 rue Aristide Maillol  
BP 10629  
31106 Toulouse
- par courriel :  
[anissa.merot@toulouse.archi.fr](mailto:anissa.merot@toulouse.archi.fr)

**Versez votre contribution directement à l'Ensa Toulouse avant le 31 mai 2021.**

Dès réception du virement un reçu libérateur vous sera adressé avec mention de notre numéro UAI 0310150V comme attestation du versement du montant du solde de 13% que vous aurez bien voulu affecter à notre établissement.

**Votre contact à l'Ensa Toulouse :**

**Anissa Mérot**

[anissa.merot@toulouse.archi.fr](mailto:anissa.merot@toulouse.archi.fr)  
+33 (0)5 62 11 49 27

Au-delà de la taxe d'apprentissage, vous pouvez choisir de soutenir l'Ensa Toulouse par des actions de mécénat pédagogique. Celles-ci peuvent prendre la forme d'un don financier mais également en nature ou en compétence (matériaux, outillage, accompagnement technique d'un workshop par un professionnel...). Les dons de mécénat ouvrent droit à déduction fiscale.